

conf. Ra. 1/2/42

Du 20.10.1942, 8 h. 30.

Schéma pour mon entretien avec le Ministre d'Allemagne, ce matin à 10 heures, concernant les déclarations du Ministre Schmid.

1) Renseignements demandés et attendus.

Donc, nouvel entretien en perspective.

2) En attendant, ne puis cacher l'étonnement, la surprise et les regrets du Conseil fédéral.

3) Sans doute la presse suisse - plus exactement certains journaux - n'adoptent-ils pas toujours une attitude aussi réservée et prudente que le Conseil fédéral le désirerait. C'est inévitable dans un pays habitué à la liberté de la presse, où les divers courants d'opinion s'expriment et où les tendances sont diverses.

Mais le Conseil fédéral veille à ce que l'on ne dépasse pas certaines limites. La Division Presse et Radio intervient lorsque tel lui paraît être le cas. Des sanctions sont prises.

Les autorités fédérales sont toujours disposées à examiner les réclamations qui leur sont présentées. Elles le font avec sérieux et objectivité.

Sans doute les critères d'appréciation ne sont-ils pas exactement les mêmes pour un pays en guerre et un pays neutre. La neutralité implique que les points de vue des belligérants soient également exposés. Cela explique que certaines de nos décisions ne paraissent pas justifiées ou suffisantes à certaines autorités étrangères. Mais il faut tenir compte aussi du point de vue suisse, et non pas seulement du point de vue de l'un ou de l'autre des groupes de belligérants. Si l'on se laissait inspirer uniquement par ce que



*l'un ou l'autre de ces groupes considère comme neutre, on serait certainement en dehors de la neutralité.*

*4) Ceci dit, le Conseil fédéral ne peut pas cacher qu'il considère les critiques du Dr Schmid, dans leur généralité et dans leur acuité, comme injustifiées. Dans l'ensemble, pour un peuple placé comme le peuple suisse et constitué comme lui, sa presse est soucieuse d'objectivité, de réserve et de prudence. Elle ne fait d'ailleurs que refléter l'opinion profonde du peuple, qui, lui aussi, n'entend pas se mêler et se passionner pour les querelles des autres. Ce qui prouve combien il est maître de lui, ce peuple, et loin de tout esprit partisan violent, c'est la circonstance que des manifestations comme la fête des révoltes à Oerlikon et le match de football à Berne peuvent se dérouler sans incident et avec un appareil de police qui paraîtrait dangereusement minime partout ailleurs. Ça, ce sont des faits qui donnent la température d'un peuple et mesurent sa maturité politique. On sait combien, avec le consentement de ce peuple, le Conseil fédéral veille à éviter tout avantage pour l'un des belligérants. Que n'a-t-il pas fait dans le domaine de l'obscurcissement, par exemple, des communications radiotéléphoniques, etc. ? Quand on pense à tout le travail fourni pour l'Axe, on se poserait bien davantage la question de savoir si ce ne sont pas les autres qui pourraient se plaindre d'un manquement à la neutralité.*

*5) C'est pourquoi le Conseil fédéral regrette ce qui a été dit. Si M. Schmid a voulu lui venir en aide pour que la presse soit plus réservée, c'est exactement le contraire qui se produira, parce que les conseils et les instructions de prudence qu'on pourrait donner risqueront maintenant de paraître dictés, non pas par un souci de neutralité, mais par une influence, une pression étrangères. Or,*

dès qu'il a le sentiment d'une pression, le peuple suisse, de toutes ses forces et unanime, se met sur la défensive.

6) Le Dr Schmid a-t-il voulu davantage ? Voudrait-il pousser la Suisse, ainsi, à collaborer dès maintenant à ce qu'on appelle, dans les pays de l'Axe, la nouvelle Europe ? Alors le moyen choisi n'est certainement pas efficace. Le Suisse veut être persuadé. Dès qu'il a l'impression qu'on ne parle plus avec lui comme avec un homme libre, il se soucie avant tout de sa souveraineté: c'est son bien le plus précieux.

D'ailleurs, on ne connaît pas encore la nouvelle Europe. On ne sait pas ce qu'elle sera. La guerre n'est pas finie. Aussi longtemps que la guerre dure, la Suisse, conformément à sa politique traditionnelle, à ses obligations internationales et à ses déclarations solennelles, ne peut que rester neutre, veut rester neutre et restera neutre. Elle ne peut prendre parti, ni pour la nouvelle Europe, ni pour la charte de l'Atlantique. Ce n'est qu'à la fin de la guerre que sa situation lui permettra de se déterminer. Avant, dans son propre intérêt mais aussi dans l'intérêt de tous, elle doit rester en dehors.

7) J'ai parlé du Dr Schmid, supposant que c'est spontanément qu'il s'est exprimé comme il semble l'avoir fait. Je l'espère tout au moins.